

Saison 2024-2025 : L'inscription au Réveil de Nogent Handball et la prise de licence FFHB

L'inscription au club du Réveil de Nogent Handball et la prise de licence auprès de la Fédération Française de Handball sont deux étapes désormais informatisées. À cette occasion, vous êtes sollicités pour certaines démarches.

1ère étape : L'inscription au club du Réveil de Nogent Handball

Rendez-vous sur le site du club : www.rnhb.org

Suivre l'onglet « [Infos pratiques](#) » puis « [Inscription 2024-2025](#) » dans le menu déroulant.

Remplissez l'encart avec votre identité et vos coordonnées puis **validez**.

Acceptez le règlement intérieur de notre association.

Le règlement de la cotisation se fait **prioritairement** en ligne, via notre site.

Pour un paiement par chèque, vous pourrez vous rapprocher de l'entraîneur (vous indiquerez au dos du chèque, le nom, prénom et la date de naissance du licencié ainsi que le moment pour déposer le chèque si nécessaire).

Vous recevrez à partir du 15 juin ou dans les jours suivants votre inscription, un message (expéditeur lhand) sur votre adresse mail **avec un lien** venant de la FFHB (attention ce message peut parfois être orienté vers le courrier indésirable de votre messagerie).

Ce lien vous permettra de réaliser votre prise de licence auprès de la Fédération Française de Handball.

2ème étape : La prise de licence auprès de la FFHB (Fédération Française de Handball)

Dans le mail de la FFHB reçu, **suivez le lien** pour accéder à la **plateforme de création (ou renouvellement) de licence**.

Renseignez (ou vérifiez) les informations du formulaire (identité, coordonnées, contact, type de licence).

Joignez ou vérifiez les images numériques (scans ou photos) des documents nécessaires.

- **Certificat médical ou attestation de santé, 3 cas de figure :**

* Pour les mineurs, **il n'y a plus de certificat médical à produire**. Un questionnaire de santé **pour les mineurs** (disponible sur notre site) est à remplir et seule la page "attestation" avec les signatures du joueur **et** parents sera scannée et jointe.

* Pour les joueurs majeurs, **en cas de renouvellement de licence ET si votre certificat médical date de moins de trois ans** : Un questionnaire de santé **pour les majeurs** (disponible sur notre site) est à remplir et seule la page "attestation" avec votre signature sera scannée et jointe.

* Pour les joueurs majeurs, **en cas de création de licence OU si votre certificat médical date de plus de trois ans** : Vous devrez fournir un **nouveau certificat médical** (le modèle FFHB à remplir est téléchargeable sur le site du club). Le CM doit faire apparaître entre autre la date de naissance du licencié, le tampon du médecin et la mention "Absence de contre indication à la pratique sportive du handball en compétition ou en loisir".

- **Pièce d'identité** (uniquement **le recto**, face avec la photo)

- **Photo d'identité** (taille du fichier inférieure à 500 Mo)

En cas de soucis, **n'hésitez pas à revenir vers les dirigeants du club** via cette adresse mail :

5894009@ffhandball.net

Le règlement du Réveil de Nogent Handball :

En s'inscrivant au club du RNHB, et en étant membre d'une équipe, l'adhérent s'engage à :

- Régler sa cotisation.
- Respecter les règles du handball, respecter les partenaires, adversaires, arbitres, entraîneurs, cadres, etc.
- Respecter les règles de vie en collectivité, ponctualité, politesse, tenue correcte, etc.
- Participer aux entraînements et aux matchs et prévenir ses partenaires et son entraîneur en cas d'absence.
- Etre au service du club et participer aux compétitions en fonction des nécessités des différents collectifs.
- Participer, si possible, avec son véhicule aux déplacements.
- Refuser la violence sous toutes ses formes.
- Refuser la consommation de tous produits prohibés.
- Ne pas introduire d'objets dangereux et de produits prohibés dans les enceintes sportives.
- Ne pas apporter d'objets de valeur, bijoux, argent, baladeurs, téléphones, etc, dans les enceintes sportives.

En cas de vol, le RNHB décline toutes responsabilités.

En cas de non respect du règlement, les sanctions financières imputées au RNHB par les instances sportives sont à la charge de l'adhérent.

Le comité directeur du RNHB se réserve le droit de sanctionner (suspension d'entraînements, suspension de matchs, pénalités financières, radiation du club, etc) toutes attitudes et comportements jugés incompatibles avec le bon fonctionnement de l'association.

Salutations sportives du Réveil de Nogent Handball

